

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Nyon et dans les communes membres de Région de Nyon : des fleurs plutôt que du gazon

Nyon, le 24 février 2026 – **Et si votre gazon devenait une prairie fleurie ? La Ville de Nyon et Région de Nyon proposent aux habitantes et habitants de participer à la deuxième édition de « Fleuris ton gazon », une action concrète pour favoriser la biodiversité, réduire la consommation d'eau potable et préserver la fraîcheur des sols.**

Dimanche 22 mars, la Ville de Nyon organise une grande journée dédiée à la biodiversité urbaine. A cette occasion, les habitantes et habitants sont invités à participer à la deuxième édition de l'opération « Fleuris ton gazon », qui encourage la transformation de surfaces de gazon en prairies fleuries. Des sachets de graines seront distribués gratuitement lors de la Journée de l'eau (sur inscription).

Dans les autres communes membres de Région de Nyon, les sachets de graines peuvent être commandés en ligne (regiondenyon.ch/fleuris-ton-gazon) jusqu'à cette même date et seront envoyés directement aux particuliers.

Un succès confirmé

Lancée à Nyon en 2025, en partenariat avec Région de Nyon, l'opération a rencontré un vif succès lors de sa première édition. Plus de 540 personnes y ont participé et l'équivalent d'un hectare de prairie fleurie a pu être semé dans la région.

Un geste simple, un impact concret

En Suisse, les prairies fleuries figurent parmi les milieux naturels les plus riches en biodiversité, mais aussi parmi les plus menacés. Leur réintroduction, même à petite échelle dans les jardins, sur les balcons ou les rebords de fenêtres, permet de recréer des refuges essentiels pour les insectes pollinisateurs et de nombreuses espèces végétales. Ces espaces contribuent également à atténuer les îlots de chaleur et à améliorer l'infiltration des eaux.

Les avantages des prairies fleuries

- entretien moins fréquent ;
- baisse de la consommation d'eau potable ;
- réduction des coûts d'entretien ;
- embellissement des jardins et balcons ;
- contribution concrète à la protection de la nature ;
- lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Quand et comment semer ?

- Le printemps, de mi-mars à fin mai, est la période idéale pour semer.
- Pour l'entretien, une fauche en septembre est recommandée, afin de permettre aux fleurs de monter en graines. Il est conseillé de laisser une partie non fauchée durant l'hiver pour offrir un refuge à la petite faune.

Des graines gratuites pour jusqu'à 20 m²

Les sachets de graines mis à disposition comprennent cinq mélanges différents (fleurs sauvages, fleurs comestibles, mélanges annuels ou pluriannuels ainsi que des tournesols). Chaque participant·e pourra choisir un mélange et semer jusqu'à 20 m² de prairie fleurie.

Modalités de participation

- **Habitant·e·s de Nyon**
Inscription jusqu'au 20 mars 2026 sur nyon.ch/fleuris-ton-gazon. Les semences sont à retirer le dimanche 22 mars 2026, de 15h à 18h, au Musée du Léman (quai Louis-Bonnard 8), sur le stand du Service de l'environnement, dans la limite des stocks disponibles.
- **Habitant·e·s des communes membres de Région de Nyon**
Commande sur regiondenyon.ch/fleuris-ton-gazon jusqu'au 22 mars, dans la limite des stocks disponibles. L'envoi postal des sachets se fera jusqu'à fin mars.

> Suite de la page 1

Des prairies fleuries pour une ville plus durable

Depuis plus de trente ans, le Service de l'environnement de la Ville de Nyon aménage des prairies fleuries sur les terrains communaux : parcs, talus, carrefours ou refuges. Cette gestion extensive permet de réduire l'entretien, économiser l'eau potable, renforcer la biodiversité et valoriser le paysage urbain. Forte de cette expérience, la Ville souhaite aujourd'hui partager son savoir-faire avec la population et encourager des actions concrètes en faveur du végétal.

Davantage d'informations sur nyon.ch

Nyon et Région de Nyon soutiennent financièrement les initiatives privées en faveur de la nature en ville

A Nyon, des subventions soutiennent notamment la plantation de haies vives et d'arbres indigènes, la création de prairies, d'étangs, l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, l'élimination d'espèces exotiques envahissantes ou encore les soins aux arbres. Des visites-conseils gratuites sont également proposées.

- **Informations et formulaire de demande de subvention :**
nyon.ch/subventions-biodiversite
- **Guide pratique :** [«Aménager en favorisant la biodiversité»](#)

Dans les communes membres, Région de Nyon soutient les projets liés à la transition écologique et propose notamment des aides ponctuelles en faveur de la biodiversité (par ex. pour la plantation d'arbustes indigènes).

- **Informations et formulaire de demande :** regiondenyon.ch/soutiens-environnement

Contacts presse

- **Ville de Nyon**
M. Pierre Wahlen, Municipal chargé de l'Environnement, 079 403 93 11
M. Pascal Bodin, Chef du Service de l'environnement, 076 693 08 03
- **Région de Nyon**
M^{me} Daniela Nagy, Responsable communication et marketing, 022 552 30 20